

**Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 7 juillet 2023 à Beauraing**

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

---

**1. APPROBATION PV COLLÈGE 9 ET 23 JUIN 2023**

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone approuve le PV du Collège des 9 et 23 juin 2023.

**2. MP ACHAT MANNEQUIN POUR FORMATIONS - CONDITIONS ET MODE DE PASSATION**

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la description technique N° 2023-031 et le montant estimé du marché "Achat mannequin pour formations", qui s'élève à € 12.338,84 hors TVA ou € 2.830,00, 21 % TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 351/744-51.

**3. MP REMPLACEMENT CIVIÈRE ET BARQUETTES D'ÉVACUATION – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION**

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver le descriptif technique N° 2023-032 et le montant estimé du marché "Achat civière, barquettes d'évacuation et harnais", qui s'élève à € 10.743,80 hors TVA ou € 13.000,00, 21 % TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 351/744-51.

**4. MP ACHAT 3 MACHINES À LAVER, 1 SÉCHOIR ET 1 FOUR MICRO-ONDES – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION**

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver le descriptif technique N° 2023-033 et le montant estimé du marché "Achat 3 machines à laver, 1 séchoir, 1 four micro-ondes", qui s'élève à € 2.396,70 hors TVA ou € 2.900,00, 21 % TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 351/744-51.

**5. MP ACHAT 2 DÉFIBRILLATEURS MULTI PARAMÈTRES – COMMANDE**

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de commander 2 défibrillateurs multi paramètres avec accessoires et 3 docking-stations supplémentaires à l'entreprise ARSEUS HOSPITAL NV, Rijksweg 10 à 2880 Bornem pour le montant d'offre contrôlé de € 40.971,00 hors TVA ou € 42.140,66, TVA comprise 6% ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 351/744-51.

**6. RÉPARATION VÉHICULE FEU DE FORÊT D'YVOIR – CONDITIONS ET COMMANDE**

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la réparation du véhicule feu de forêt du poste d'Yvoir auprès de la Sprl Transport Lecaillie JP à Sinsin pour le montant d'offre de € 4.836,00 HTVA ou € 5.851,56, TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 351/745-98.

**7. ACHAT PRODUIT DE NETTOYAGE – COMMANDE**

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la commande de 1 fût de 220 L de dégraissant rose et 1 fût de 200 L de dégraissant jaune dilué, avec cautions, ainsi que 40 bidons de 5 L à la Société EG Industry Services à 4500 Huy, pour un montant de 2.939,66 € HTVA, soit 3.556,99 € TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2023, article 351/124-01.

**8. ACHAT TUYAUX, BÂCHES, CHASUBLES – COMMANDE**

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la commande de 15 chasubles, 5 bâches vertes, 5 bâches rouges, 20 tuyaux de refoulement VCM 45 de 20m et 20 tuyaux de refoulement VCM 25 de 20 m à la Société VANASSCHE SA à 8531 Hulste, pour un montant de 4.688,75 € HTVA ou 5.673,39 € TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2023, article 351/124-01.

**9. MP ACHAT PORTES COUPE-FEU – ATTRIBUTION ET COMMANDE**

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver le rapport d'examen des offres du 3 juillet 2023 pour tous les lots et de considérer ce rapport comme partie intégrante de la présente délibération ; D'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du meilleur rapport qualité-prix), soit MENUISERIE FAYT-ROUSSEAUX SPRL, Rue

---

de l'ancienne Gare 20 à 5600 Philippeville pour le montant d'offre total de € 20.430,56 TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 3514/723-60.

10. MP ENTRETIEN CHAUDIÈRES – ATTRIBUTION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver le rapport d'examen des offres du 3 juillet 2023 pour les trois lots et de considérer ce rapport comme partie intégrante de la présente délibération ; D'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit ROCHETTE & FILS SPRL, Rue de la Genette 8 à 5570 Beauraing pour le montant d'offre contrôlé de € 14.762,00 TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2023, article 351/125-02 et à inscrire au budget des exercices suivants.

11. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – SANCTION DISCIPLINAIRE – APPLICATION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'appliquer la sanction disciplinaire décidée par le Conseil de zone le 13 juin 2023 à l'encontre de Monsieur X, à partir du 1<sup>er</sup> août 2023.

12. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – AT RECONNAISSANCE INCAPACITÉ PERMANENTE

Ce point est annulé.

13. PERSONNEL ADMINISTRATIF – MODIFICATION TEMPS DE TRAVAIL

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de marquer son accord sur l'établissement d'un avenant au contrat de travail de Madame X, portant sur une modification des heures de prestations ; De marquer son accord sur l'application de ce nouvel horaire dès le 17 juillet 2023.

14. SITUATION SERVICE ADMINISTRATIF – MOBILITÉ

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de marquer son accord sur la mutation de Madame X vers le service Logistique, à une date à déterminer en interne en accord avec les services concernés.

15. ENGAGEMENT D'ÉTUDIANTS – DÉSIGNATION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de marquer son accord sur l'engagement de cinq étudiants sous contrat étudiant ; De charger le service RH des formalités liées à ces engagements.

16. PROCÉDURE FEU DE FORÊT

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de marquer son accord sur les projets de procédure et analyse des risques établis ; d'informer les postes de Vresse et Gedinne sur la POS et la procédure habillage afin qu'ils puissent utiliser les EPI dès que possible, après information et formation obligatoire.

17. DÉCONTAMINATION TIB FEU - COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la commande de décontamination de tenues de feu à la Société DECONTEX NV à 8200 Brugge, pour un montant de 2.623,39 € HTVA, soit 3.174,30 € TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2023, article 351/124-05.

Par le collège,

La Secrétaire de zone,  
Sandrine DUMONT



Le Président de la Zone,  
Pascal JACQUIEZ

